

Séance publique du 2 mai 2006**Délibération n° 2006-3399**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Défense et lutte contre l'incendie - Fourniture d'appareils de fontaineries complets, de kits de réparation et de barrières de protection - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le marché de fourniture d'appareils de fontaineries complets, de kits de réparation et pièces détachées, pour la défense et la lutte contre l'incendie arrive à échéance le 31 décembre 2006. Il convient donc de les renouveler.

Cette opération consisterait à assurer la fourniture de :

- poteaux d'incendie complets,
- bouches d'incendie complètes,
- kits de réparations complets,
- pièces détachées pour appareils d'incendie.

Le montant annuel des fournitures s'élèverait à :

- montant minimum 250 000 € HT, soit 299 000 € TTC,
- montant maximum 850 000 € HT, soit 1 016 600 € TTC.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de fourniture d'appareils de fontaineries complets, de kits de réparation et barrières de protection, pour la défense et la lutte contre l'incendie sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 71-I du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année, pour 2008, 2009 et 2010 ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - le lancement d'une consultation pour la fourniture d'appareils de fontaineries complets, de kits de réparation et des barrières de protection,

b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-I du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - La dépense maximale pour chaque année de 850 000 € HT, soit 1 016 600 € TTC, sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007, 2008, 2009 et 2010 - comptes 215 220, 231 531 et 615 238.

5° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet la fourniture d'appareils de fontaineries complets, des kits de réparation et pièces détachées, pour la défense et la lutte contre l'incendie et tous les actes contractuels y afférents pour un montant annuel de 299 000 € TTC minimum et de 1 016 600 € TTC maximum, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,